

WEB La firme de Mountain View crée Mon compte pour mieux gérer sa vie privée en ligne

Google veut rassurer ses clients

Ansëlle Grandin

Google s'inspire des efforts faits par Facebook. Alors que de nombreux internautes et la *Crail* (lire encadré) s'inquiètent de la difficulté à gérer sa vie privée sur les services du géant américain, ce dernier a créé une page pour vérifier et gérer la confidentialité de ses données. La plateforme, baptisée Mon Compte, est accessible dès ce lundi.

Chercher la transparence

En cliquant sur « Informations personnelles et confidentialité », vous pourrez avoir un état des lieux des informations dont Google dispose et consulter (puis effacer si vous le souhaitez) vos historiques de recherche, de localisation ou de commandes vocales. Une vérification rapide vous permet de voir et modifier la confidentialité des contenus postés sur Google + et partagés sur YouTube, et de choisir quelles informa-

tions Google a le droit d'enregistrer au quotidien, etc. La firme recommande de faire ces vérifications au moins une fois par mois. En parallèle, la société a tenté de rendre plus claires ses règles de confidentialité et conditions d'utilisation. Sur cette page, elle répond à des questions comme « Quelles données Google collecte et pourquoi ? ».

Le tout agrémenté d'exemples. Le géant d'Internet cherche à tout prix à montrer qu'il est transparent et qu'il ne prend pas ce sujet à la légère. La semaine dernière, l'entreprise américaine a ainsi annoncé que la prochaine mise à jour de son système d'exploitation, Android M, inclurait un centre de contrôle pour les permissions données à chaque application téléchargée. Les mobinautes pourront choisir au cas par cas d'activer la localisation ou encore de donner ou non l'accès à leur carnet d'adresses ou à la caméra du téléphone. ■



La plateforme Mon Compte est mise en place par Google dès ce lundi.

Condamné début 2015

Pointé du doigt pour ses pratiques et pour s'être emparé de la vie privée de dizaines de millions de personnes dans le monde, Google a été condamné par la *Crail*, en début d'année, à payer une amende de 150 000 €. La Commission nationale de l'informatique et des libertés a estimé que les règles de confidentialité mises en œuvre par la société depuis le 1^{er} mars 2012 n'étaient pas conformes à la loi Informatique et Libertés.